



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le mercredi 26 septembre 2012 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 septembre 2012, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, M. CAMELOT, M. MALÉ, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme ROUGER, Mme LOCQUEVILLE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Mlle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE

**Etaient excusés** : M. DENHEZ (pouvoir à Mme ROSSIGNOL), Mlle MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. HUET (pouvoir à Mme LOCQUEVILLE), M. BEUZELIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme MOULY (pouvoir à Mme DANRÉ), M. SERFATI (pouvoir à Mme TOP), M. STEINBERG (pouvoir à M. SERNE), M. CARDONI (pouvoir à M. MESLÉ)

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : M. Robert MALÉ



**M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE, M. CARDONI).**



## QUESTIONS ORALES

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des ressources humaines, des relations avec les citoyens, des technologies de l'information, des relations avec les collectivités territoriales et Conseillère générale du Val-de-Marne, répond à la question orale de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe « Europe Écologie Les Verts », relative à la mise en place des emplois d'avenir.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe « Europe Écologie Les Verts », relative à une éventuelle exonération temporaire de taxe foncière pour les logements performants énergétiquement.

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à la question de M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS, Conseiller municipal du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" relative au bilan de la rentrée scolaire 2012 et à l'avancée des débats sur les rythmes scolaires.

M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la ville, répond à la question orale de M. MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes », relative à la desserte du quartier du Domaine-du-Bois et du « Dôme ».



## LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 27 juin 2012.**

## I. FINANCES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI),. **la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2012 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 438 939 € pour le budget principal de la Ville.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI),. **la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2012 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 2 100 € pour le budget annexe des spectacles vivants.**
- ▷ **DECIDE**, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI, - ne prend pas part au vote : M. MATHIEU),. **d'exonérer totalement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2013, une entreprise de Vincennes.**
- ▷ **ACCEPTTE**, à l'unanimité,. **la dévolution à la Ville du boni de liquidation constaté à l'issue de la clôture définitive des comptes de l'Association pour la diffusion des arts à Vincennes, d'un montant de 5 911,55 €.**

- ▷ **DECIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE),. de verser une subvention de 5 911,55 € à l'association Espace Daniel-Sorano correspondant au boni de liquidation de l'Association pour la diffusion des arts à Vincennes.
  
- ▷ **DECIDE**, à l'unanimité,. de verser une subvention de 2 977,63€ à la Caisse des Écoles correspondant au boni de liquidation de l'Association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz et dévolu initialement à la Ville.
  
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité,. un coefficient multiplicateur de 1,10 point au montant de la taxe sur les surfaces commerciales à compter de 2013.

## **II. RESSOURCES HUMAINES**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité,. les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.

## **III. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **DECIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE),. d'accorder à la Société LOGIREP la garantie de la Ville pour un emprunt de 5 815 032 € contracté auprès de ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels afin de réaliser une opération d'acquisition-amélioration de 38 logements sociaux sis 58 boulevard de la Libération.

- ▷ **DECIDE, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE),. d'accorder à la Société LOGIREP la garantie de la Ville pour un emprunt de 5 515 249 € contracté auprès de ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels afin de réaliser une opération d'acquisition-amélioration de 37 logements sociaux sis 12 rue DeFrance.**
  
- ▷ **DECIDE, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE),. d'attribuer à la Société LOGIREP une subvention pour surcharge foncière de 1 140 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 38 logements sociaux dans l'immeuble sis 58 boulevard de la Libération.**
  
- ▷ **DECIDE, à la majorité (3 abstentions : Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. Frédéric STEINBERG, M. Pierre SERNE),. d'attribuer à la Société LOGIREP une subvention pour surcharge foncière de 1 110 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 37 logements sociaux dans l'immeuble sis 12 rue DeFrance.**
  
- ▷ **DECIDE, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE),. d'accorder à la Société LOGIREP la garantie de la Ville pour un emprunt de 1 970 354 € contracté auprès de ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels afin de réaliser une opération d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux sis 217 rue Diderot.**
  
- ▷ **DECIDE, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE),. d'attribuer à la Société LOGIREP une subvention pour surcharge foncière de 420 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux dans l'immeuble sis 217 rue Diderot.**
  
- ▷ **DECIDE, à l'unanimité,. d'accorder à la Société VALOPHIS HABITAT la garantie de la Ville pour un emprunt de 1 681 131 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de réaliser une opération de construction de 9 logements sociaux au 104 rue DeFrance.**

- ▷ **DECIDE, à l'unanimité,. d'attribuer à la Société VALOPHIS HABITAT une subvention pour surcharge foncière de 287 000 € pour l'opération de construction d'un immeuble de 9 logements sociaux au 104 rue DeFrance.**
  
- ▷ **DECIDE, à l'unanimité,. d'accorder à la Société VALOPHIS HABITAT la garantie de la Ville pour un emprunt de 1 168 193 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de réaliser une opération de construction de 9 logements sociaux au 12 rue Anatole-France.**
  
- ▷ **DECIDE, à l'unanimité,. d'attribuer à la Société VALOPHIS HABITAT une subvention pour surcharge foncière de 312 600 € pour l'opération de construction d'un immeuble de 9 logements sociaux au 12 rue Anatole-France.**
  
- ▷ **DECIDE, à l'unanimité,. d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 500 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de réaliser une opération d'acquisition d'un immeuble sis 139 rue de la Jarry / 174 rue Diderot afin d'y réaliser des logements sociaux.**
  
- ▷ **DECIDE, à l'unanimité,. d'accorder à la Société FONCIÈRE HABITAT ET HUMANISME la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 33 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition d'un logement social dans l'immeuble sis 31 avenue de la République.**
  
- ▷ **DECIDE, à l'unanimité,. d'attribuer à l'association SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT-PROLOGUES (SNL-Prologues) une subvention pour surcharge foncière de 32 000 € pour l'acquisition d'un logement social dans l'immeuble sis 32 rue Jean-Moulin.**
  
- ▷ **DECIDE, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE),. de solliciter le reversement à la Ville par l'OPH de Vincennes de la subvention de**

**20 000 € pour surcharge foncière accordée pour l'acquisition d'un logement social dans l'immeuble sis 32 rue Jean-Moulin.**

- ▷ **APPROUVE, à la majorité (2 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, - ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE),. la convention de création d'un contingent de réservation de logements entre la Ville de Vincennes et l'OPH de Vincennes et autorise le Maire à la signer.**
  
- ▷ **APPROUVE, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE),. la convention entre la Ville de Vincennes et l'OPH de la Ville de Vincennes relative à l'enregistrement des demandes de logements sociaux et autorise le Maire à la signer.**
  
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité,. la convention entre la Ville de Vincennes et la VINCEM relative à l'enregistrement des demandes de logements sociaux et autorise le Maire à la signer.**
  
- ▷ **APPROUVE, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE),. l'avenant à la convention passée entre la Ville et l'OPH de Vincennes relatif à l'attribution d'une subvention de 80 000 € à l'Office pour l'année 2012 et autorise le Maire à le signer.**
  
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité,. le projet d'acquisition-amélioration par le bailleur social VALOPHIS HABITAT de 37 logements sociaux sis 61 avenue de la République à Vincennes et sollicite auprès du Fonds d'Aménagement Urbain d'Île-de-France une subvention de 350 000 € pour cette opération.**
  
- ▷ **SOLLICITE, à l'unanimité ,. auprès du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) d'Île-de-France une subvention de 350 000 € pour cette opération.**

- ▷ **ATTRIBUE, à l'unanimité,** au Département du Val-de-Marne une subvention abondant le Fonds de Solidarité pour l'Habitat (FSH) à hauteur de 0,15 € par habitant soit 7 377,90 € pour l'année 2012.
  
- ▷ **ADOpte, à la majorité (5 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, M. CARDONI),. le Programme Local de l'Habitat pour la période 2012-2017.**

## **IV. ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité,** le règlement intérieur de la salle polyvalente de l'Office de Tourisme.
  
- ▷ **FIXE, à l'unanimité ,. les tarifs de location de la salle polyvalente de l'Office de Tourisme à compter de l'année 2012.**

## **V. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE),. l'avenant n° 3 à la convention de gestion et d'exploitation du stationnement payant de surface et souterrain passée avec la société EFFIPARC Île-de-France relatif à une modification du nombre de places de stationnement de surface et autorise le Maire à le signer.**



## VI. ACTION CULTURELLE

### LE CONSEIL

- ▷ **DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle à chacune des associations culturelles suivantes :**

<b>Compagnie Altaïr</b>	<b>1 500 €</b>
<b>La Guirlande</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Foyer socio-éducatif du collège Hector-Berlioz</b>	<b>400 €</b>
<b>Total :</b>	<b>3 900 €</b>
<b>Reste à répartir :</b>	<b>0 €</b>

## VII. RELATIONS INTERNATIONALES

### LE CONSEIL

- ▷ **DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention communale à chacune des associations suivantes dans le cadre des relations internationales :**

<b>Cercle d'Escrime de Vincennes</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Chœur Saint-Louis de Vincennes</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Association Culture Plus Françoise-Giroud</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Foyer socio-éducatif du Lycée Professionnel Jean-Moulin</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Harmonie Municipale</b>	<b>2 000 €</b>
<b>École d'Art au Village</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Total :</b>	<b>10 500 €</b>
<b>Reste à répartir :</b>	<b>0 €</b>

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention tripartite entre la Ville de Vincennes, la Ville de Gondar (Ethiopie) et la Ville de Paris, relative à la réalisation d'une étude préalable pour le projet d'aménagement paysager du parc de la première enceinte du site du Ras Ghimb, prévue dans l'Action 1 du programme général de coordination décentralisée et autorise le Maire à la signer.**

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention entre la Ville de Vincennes et la Ville de Gondar (Ethiopie), relative à la réalisation de l'aménagement paysager du parc de la première enceinte du site du Ras Ghimb, prévue dans l'Action 1 du programme général de coopération décentralisée et autorise le Maire à la signer.**
  
- ▷ **DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'équipement de 30 000 € à la Ville de Gondar (Ethiopie) pour la réalisation de l'aménagement paysager du parc de la première enceinte du site du Ras Ghimb.**

## **VIII. AFFAIRES SOCIALES, HANDICAP**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention relative au dispositif d'«Aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien à la fonction parentale » et autorise le Maire à la signer.**

## **IX. FAMILLE, HANDICAP**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, les conventions de financement relatives au dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap et autorise le Maire à les signer.**

## X. JEUNESSE ET SPORTS

### LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE),. **la participation familiale pour chaque inscription aux espaces jeunes.**
  
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI),. **la modification de la grille tarifaire du Dôme, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.**
  
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité,. **le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs pluriannuelle passée avec le VINCENNES VOLLEY CLUB relatif à la mise à disposition d'équipements sportifs pour la saison 2012/2013.**
  
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité,. **le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs pluriannuelle avec le CLUB OLYMPIQUE VINCENNOIS relatif à la mise à disposition d'équipements sportifs pour la saison 2012/2013.**
  
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité,. **le Maire à signer l'avenant n° 5 joint visant à compléter la convention d'objectifs pluriannuelle avec le RUGBY CLUB DE VINCENNES relatif à la mise à disposition d'équipements sportifs pour la saison 2012/2013.**

## **XI. RAPPORTS ANNUELS 2011**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2011 de la Société Action Développement Loisir - Espace Récréa-, délégataire du service public de gestion du Centre aquatique de Vincennes.**

## **XII. RAPPORTS ANNUELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **PREND ACTE, à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, M. CARDONI, - ne prennent pas part au vote : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), de la présentation du rapport annuel d'activité 2011 du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF).**
  
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2011 du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).**
  
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2011 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF).**

## **- VŒUX**

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté conjointement par les groupes « Europe Écologie les Verts », « socialiste Vivons Ensemble » et « Groupe Ensemble à Gauche », visant à refuser, en réaffirmant son profond attachement à une offre de soin de haut niveau de proximité, tout projet de fermeture de l'hôpital militaire Bégin, ou toute réorganisation qui ne prendrait pas en compte les besoins sanitaires des habitants vivant à proximité de l'hôpital, à demander que des garanties soient données au personnel de l'hôpital pour le maintien intégral des emplois sur le site, à demander que les collectivités territoriales concernées par les activités de l'hôpital soient associées aux réflexions menées par le Ministère de la Santé sur l'évolution de l'offre de soins hospitalière locale, confirmée *à l'unanimité*.
  
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le vœu proposé conjointement par les groupes « Europe Écologie les Verts », « socialiste Vivons Ensemble » et « Groupe Ensemble à Gauche »,**
  
- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », , visant à demander par les élus du Conseil municipal de Vincennes, attachés et mobilisés par le devenir de l'Hôpital d'Instructions Bégin, au Ministre de la Défense et au Ministre de la Santé, la pérennité de cette structure hospitalière militaire de proximité, le maintien de son personnel et de la totalité des services actuellement prodigués et l'achèvement du programme des travaux de modernisation engagés, confirmée *à l'unanimité*.
  
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes »,**



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au **Mercredi 12 décembre 2012**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 heures** :

**Le Président,**

**Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,**

**Robert MALÉ**



## **Question relative à la mise en place des emplois d'avenir.**

Monsieur le Maire, Cher(e)s collègues,

Aujourd'hui, comme vous le savez, un projet de loi relatif à la création des emplois d'avenir a été voté par les députés à l'assemblée nationale et doit passer lundi prochain au Sénat.

L'emploi d'avenir aura pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi, âgés de seize à vingt-cinq ans au moment de la signature du contrat de travail soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois.

Les collectivités territoriales, tout comme les associations et les structures d'insertion par l'activité économique, pourront recruter ces jeunes, qui bénéficieront d'un contrat à temps plein (CDD de 36 mois ou CDI).

Dans un contexte grave où la situation de chômage, tout particulièrement des jeunes issus des zones les plus déshéritées, est extrêmement préoccupante, une collectivité comme la nôtre a un rôle essentiel à jouer. La bataille pour l'emploi nous concerne en effet tou-te-s.

En tant que collectivité, dans le souci de favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficultés vous pouvez intervenir selon plusieurs approches.

En tant qu'employeur vous pouvez recruter (comme aujourd'hui) des jeunes en contrat d'apprentissage dans des secteurs plutôt en tension comme par exemple la petite enfance. C'est positif en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences car cela permet à ville de se doter de professionnels qualifiés.

Soit vous êtes employeur et vous choisissez aussi de recruter des personnes en difficultés d'insertion. Ce type de démarche est pour l'instant peu utilisée par la municipalité de Vincennes (un seul Contrat Unique d'Insertion).

La mise en place des emplois d'avenir pourrait vous permettre d'avancer dans ce sens en proposant au sein des services de la ville des opportunités pour ces jeunes.

Cette action de la ville pourrait d'ailleurs s'étendre aux associations vincennes qui recrutent des emplois d'avenir. Notre municipalité pourrait par exemple compléter l'aide de l'état des ces emplois ce qui permettrait de soutenir la professionnalisation de nos associations locales.

Pouvez-vous, Monsieur le maire, nous donner votre position sur cette proposition d'action qui pourrait d'ailleurs s'inscrire dans le volet social de l'agenda 21 ?

Réponse de Mme LE BIDEAU, Adjointe au maire chargée l'Administration municipale et des ressources humaines à la question orale de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe "Les verts de Vincennes/ Europe écologie les Verts"

Madame la Conseillère municipale,

L'emploi des jeunes, et plus particulièrement celui des moins qualifiés, est un sujet qui nous concerne tous et pour lequel la Ville a souhaité entreprendre plusieurs initiatives afin de favoriser leur insertion professionnelle.

La première d'entre elles s'inscrit dans le partenariat étroit qu'entretient la Municipalité, par l'intermédiaire du nouvel établissement dédié aux jeunes, *le Carré* avec la mission locale des villes du Nord du bois (MLE). En effet, l'action quotidienne des personnels en lien avec la jeunesse et ceux de la MLE, facilitée désormais par la proximité de ces deux entités, ont permis d'orienter individuellement, un certain nombre de jeunes fréquentant la structure.

Ce partenariat a également permis que soit organisé le premier forum des jobs d'été le 28 mars dernier grâce à une action pilotée par le Point Info Jeunesse et qui s'intégrait dans une dynamique régionale du réseau information jeunesse. Ainsi, une centaine de jeunes ont pu consulter des offres d'emploi parmi lesquelles celles de la Ville, simuler des entretiens d'embauche et se faire aider à la rédaction de lettres de motivation et de CV.

*Le Carré* organise également des « rencontres pro » ayant pour objectif d'inciter les jeunes à se projeter dans une profession, de mieux connaître un secteur d'activités, sous la forme d'une rencontre / débat informelle avec des professionnels. Aussi, une présentation des métiers du sport, de la mode et de la santé ont déjà eu lieu.

S'agissant de la politique de recrutement menée par la Ville, les actions pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes sans qualification ou peu qualifiées sont loin d'être anecdotiques. En effet, les efforts ne sont pas toujours visibles mais la volonté bien présente de vouloir donner leur chance à des non-diplômés sans pour autant l'afficher comme tel et les stigmatiser. Plusieurs dispositions sont prévues :

- L'apprentissage qui permet à plus de quinze jeunes chaque année d'apprendre un métier dans des secteurs variés comme ceux de la Petite enfance, l'Informatique et les services Techniques. Un grand nombre d'entre eux se voient, d'ailleurs régulièrement proposer des CDD ou CDI à l'issue de leur formation.
- Le contrat Unique d'Insertion – contrat d'accompagnement qui a permis de recruter l'ambassadeur du tri.
- Le congé de formation qui offre aux agents recrutés à un niveau bas de qualifications de suivre une formation diplômante à laquelle ils n'ont pu accéder

auparavant et que la Ville supporte entièrement pendant toute sa durée. Ces formations concernent des domaines divers dans le domaine de la Petite enfance, du paramédical, de la musique ou de l'animation.

Bien consciente que vous souhaitez connaître le positionnement de la majorité municipale sur les emplois d'avenir, il me semblait, malgré tout, important et utile de vous rappeler les possibilités déjà offertes par la Ville aux moins qualifiés.

S'agissant de ce nouveau dispositif qui concerne les 16-25 ans, sans qualifications ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, pour reprendre les termes choisis, la Ville serait plutôt favorable à ce principe sous quelques réserves toutefois:

- que les profils des candidats fixés pour être éligible au subventionnement de l'Etat permettent un recrutement facile, ce qui n'était pas le cas des anciens emplois jeunes ou contrats d'avenir; ceci expliquant que cette démarche ait été, jusque-là, peu utilisée.

- qu'à l'issue du contrat, le jeune puisse faire valoir l'expérience professionnelle qu'il aura acquise, grâce à la validation des acquis de l'expérience (VAE)

- que les emplois correspondent à un besoin réel de notre collectivité et n'occasionnent pas de créations de postes supplémentaires qui viendraient, peser plus encore sur le budget municipal, qui plus est, dans un contexte de crise comme celui que traverse notre pays et à l'heure où les dotations versées par l'Etat aux collectivités locales pourraient être revues à la baisse.

---





**Question sur une éventuelle exonération temporaire de taxe foncière pour les logements performants énergétiquement.**

Monsieur le Maire,

Le code général des impôts permet aux collectivités locales d'exonérer pour 5 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50 % ou de 100 %, les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement entrant dans le champ du crédit d'impôt sur le revenu en faveur de la qualité environnementale, selon des modalités détaillées dans le CGI et dont le contrôle relève du centre des impôts. De la même manière, cette exonération peut concerner les constructions de logements neufs achevées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées le CGI, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Vincennes n'a pas délibéré en ce sens à ce jour, alors que ce type de mesure entrerait totalement dans la démarche d'Agenda 21 dont s'est dotée notre ville.

Seriez-vous favorable à proposer prochainement de telles délibérations pour effet en 2013 ?

Réponse de Mme SEGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe "Les verts de Vincennes/ Europe écologie les Verts"

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous le soulignez, Vincennes s'est dotée d'une politique volontariste en faveur de la réduction des émissions des gaz à effet de serres et de la réalisation d'économies d'énergie, notamment à travers l'élaboration d'un Agenda 21 et d'une Charte 21 interne.

Il est effectivement déjà inscrit à l'Agenda 21 que Vincennes met et mettra tout en œuvre en matière d'économie d'énergies, et plus largement de qualité environnementale, sanitaire, architecturale. La Ville se veut exemplaire, c'est pourquoi elle a déjà engagé des actions sur ses bâtiments comme la végétalisation de 3000 m<sup>2</sup> de toitures, l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires thermiques, l'installation de cellules de détection pour l'éclairage, l'adoption d'une démarche inspirée de la Haute Qualité Environnementale (HQE) pour ses nouveaux équipements, le Dôme, l'office de tourisme, le centre sportif Hector Berlioz en sont des exemples. Sans vous citer l'ensemble des actions menées à Vincennes, je réaffirme notre volonté de relever le défi climatique et énergétique en adaptant le parc de logements privés aux nouvelles exigences d'isolation et d'efficacité énergétique.

Très investis dans ce domaine, nous avons bien évidemment étudié et ce, dès la concertation et l'élaboration de l'Agenda 21, la possibilité d'élargir notre champ d'action en nous dotant des dispositions fiscales portant sur le foncier bâti, dédiées au développement durable et aux économies d'énergie.

Je vous livre donc quelques éléments de notre réflexion sur l'opportunité ou non d'adopter à Vincennes l'exonération temporaire, partielle ou totale, de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements anciens économes en énergie et pour les logements neufs énergétiquement performants.

Dans une ville ne disposant plus de foncier disponible, relever ce défi climatique et énergétique est particulièrement complexe car le parc de logement est ancien (80% des logements datent d'avant 1975) et le renouvellement du bâti est faible (seuls 5% des logements sont postérieurs à 1990). Il est alors légitime de s'interroger sur la véritable portée de l'adoption de telles mesures fiscales à Vincennes.

De plus vous devez savoir, qu'entre 2009 et 2011, puis entre 2011 et aujourd'hui, suite au Grenelle de l'environnement, les critères techniques se sont considérablement durcis et que, par conséquence, il est de plus en plus difficile de prétendre à cette exonération. Ainsi pour les logements anciens peu performants énergétiquement seules quelques dépenses sont exigibles au dispositif et le montant minimum des travaux à engager est important (supérieur à 10 000 euros TTC, hors coût de main d'œuvre) et devient vite exorbitant lorsqu'il s'applique à une petite surface.

En outre, au regard de la structure des logements de Vincennes et du très faible nombre de constructions répondant ou pouvant répondre à la norme Bâtiment Basse Consommation (BBC), nous estimons que cette mesure fiscale ne concernerait que peu de Vincennois et n'aurait qu'un très faible impact en matière environnemental. Il ne s'agirait alors que d'un effet d'annonce. Or nous nous refusons à adopter de telles dispositions par simple affichage politique, notre action est uniquement sous-tendue par les spécificités et les besoins de notre territoire.

Nous avons toujours développé une approche novatrice, pragmatique et bénéficiant au plus grand nombre. C'est ainsi que pour ne pas rester au stade des « grandes et louables intentions » en matière de développement durable la ville, avec l'ensemble des élus, services municipaux, habitants, acteurs locaux et partenaires ont traduit ces aspirations en 128 actions concrètes que comporte aujourd'hui notre Agenda 21. La municipalité s'est d'ailleurs engagée à suivre, évaluer et à faire évoluer cet outil. Il est donc possible qu'à l'avenir, si ces exonérations constituent une réelle avancée au service des vincennois et de l'environnement, elles soient débattues et intégrées à l'Agenda 21.

S'interroger sur l'impact environnemental de telles mesures est essentiel mais nous ne pouvons pour autant négliger leur impact financier.

En effet, s'il est certain que cette exonération partielle ou totale aurait pour les ressources fiscales de la commune un impact financier lié à l'effet conjugué de la durée (5 ans), du taux d'exonération (50% ou 100%), il est néanmoins difficilement quantifiable à ce jour.

Cependant nous pouvons craindre que le coût de cette mesure serait prohibitif et le bénéfice faible pour les vincennois comme pour l'environnement. Il nous apparait alors risqué d'adopter de telles mesures, qui impliquent de se priver de recettes fiscales, dans un contexte qui s'annonce de plus en plus difficile. Nous allons déjà devoir faire face à l'augmentation de l'effort de péréquation au niveau communal et intercommunal qui depuis 2011, année de son instauration, et jusqu'en 2015 ne devrait cesser de monter en puissance, et qui pourrait atteindre jusqu'à 2% des recettes fiscales de la commune. Ajoutons aussi les 25% de logements sociaux exigés par le gouvernement et qui seront exonérés de taxe foncière. De plus si l'on en croit les déclarations du président du Conseil Régional ou celles de la ministre de la Réforme de l'État et de la Fonction publique, Marylise LEBRANCHU, les dotations de l'État aux collectivités locales pourraient baisser en 2014 et 2015 pour contribuer à la lutte contre les déficits si la croissance n'est pas au rendez-vous. Je tiens à rappeler que les efforts déployés pour l'environnement et le développement durable ne doivent pas être uniquement supportés par les collectivités locales.

Vous savez, tout comme moi, que le budget de notre commune est financé en partie par la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui contribue ainsi au développement des équipements collectifs et des services proposés. Alors, dans cette période de forte incertitude et de restriction budgétaire, il apparait difficile de s'en priver.

---

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ  
MUNICIPALE  
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Alors que le mois de septembre s'achève, pourriez-vous nous dresser un état des lieux de la rentrée des classes dans notre commune et nous informer de l'avancée du débat sur les rythmes scolaires qui devraient s'appliquer à Vincennes comme ailleurs dès la prochaine rentrée scolaire 2013 / 2014 ?

Je vous en remercie.

Réponse de Mme VOISIN, Adjointe au maire chargée de la Famille et de la vie scolaire à la question orale de M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS, Conseiller municipal du groupe de la majorité municipale  
"Avec vous pour Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous m'interrogez sur les conditions dans lesquelles la rentrée scolaire 2012 s'est déroulée.

La rentrée des 3956 élèves vincennois s'est passée dans les meilleures conditions, ce qui nous a d'ailleurs été confirmé par l'ensemble des directrices et directeurs d'écoles, les enseignants et les nombreux enfants et parents que nous avons rencontrés lors de notre visite dans l'ensemble des écoles le 6 et 7 septembre derniers avec Monsieur le Maire.

Dans un premier temps, je souhaite vous rassurer sur la question des effectifs. En effet, grâce à l'important travail de prévisions réalisé par le service Enfance – Jeunesse, nous avons pu solliciter auprès de l'Inspection Académique une ouverture de classe là où elle était nécessaire (école maternelle de l'Est).

Notre action, menée bien en amont, nous a également permis de répartir équitablement les enfants sur l'ensemble du territoire vincennois.

Les travaux courants d'entretien dans les écoles, ont été réalisés conformément au calendrier envisagé à la grande satisfaction des directeurs, des directrices et de leurs équipes éducatives. L'élémentaire Est-Libération bénéficie désormais d'un tout nouveau préau, les travaux de rénovation d'accessibilité et d'amélioration acoustique et thermique de la maternelle de l'Ouest, prévus sur 3 ans, ont également commencé, comme ceux entrepris à l'école Clément-Viénot.

S'agissant du débat sur les rythmes scolaires, le constat est tout autre...

En effet, le Gouvernement très peu de temps après son installation annonçait sa volonté de concentrer ses efforts sur le chantier de refondation de l'école. Cette déclaration un peu rapide, à l'origine d'ailleurs d'un grand nombre de réactions, se devait dans un second temps de rassurer : « *La refondation de l'école nécessitera l'engagement et le rassemblement de tous.* » Ainsi, était lancée la grande concertation « Refondons l'école ».

Pour autant, à ce jour, la Ville de Vincennes n'a toujours pas été sollicitée pour participer ou organiser un débat précis sur les rythmes scolaires. En effet, le calendrier établi entre le 6 juillet et la fin septembre, prévoyait des ateliers de travail portant, soit dit en passant, sur de nombreuses autres questions; le rapport du comité de pilotage devant être, quant à lui, présenté au Ministre de l'Education nationale début octobre. C'est en ce sens que Laurent LAFON a adressé un courrier à Vincent PEILLON, afin de lui faire part de son étonnement sur la démarche entreprise pour mener à bien ce changement.

Aussi, il est fort probable que ni les parents d'élèves, ni les associations sportives et culturelles, ni la Ville de Vincennes ne soient finalement associés à cette « concertation » qui n'en a que le nom, **et ce malgré** l'expérience acquise comme ville « pilote » en 1998 lors de la mise en œuvre de la semaine des 4 jours qui avait été prétexte à une concertation bien réelle rassemblant tous les acteurs concernés par ce débat, **et ce malgré** les 10 à 15 % de dépenses supplémentaires qu'elle aura à supporter suite à la mise en œuvre de ce projet, **et ce malgré** l'impact fort sur la répartition des temps scolaires et périscolaires qu'il nous faudra nécessairement réorganiser.



## Réunion du Conseil municipal du 26 septembre 2012

### Question orale posée par M Pierre MESLÉ au nom du groupe socialiste à propos de la desserte du quartier du Domaine du Bois et du "Dôme"

Monsieur le Maire et Cher(e)s Collègues,

Nous souhaitons aujourd'hui revenir sur la desserte du quartier du Domaine du Bois en général et du Dôme en particulier.

A plusieurs reprises nous avons demandé la mise en place d'une navette pour permettre à tous les Vincennois(es) de pouvoir accéder facilement à ce quartier particulièrement excentré.

Et quelles que soient les réserves que nous formulons sur le nouvel équipement aquatique de notre ville et sur son mode d'exploitation, nous souhaitons que tous les Vincennois(es) puissent en profiter et particulièrement ceux qui avaient l'habitude de fréquenter la piscine Hector Berlioz.

Nous venons d'ailleurs d'apprendre que le Lycée Hector Berlioz avait signé une convention avec la Ville de Saint-Mandé pour utiliser à l'avenir la piscine de Saint-Mandé plus facilement accessible et moins chère.

Par ailleurs nous savons que l'arrêt d'autobus qui dessert le Domaine du Bois est situé en zone 3 ce qui implique, en semaine, un surcoût et une difficulté pratique pour tous ceux, et ce sont la majorité des Vincennois(es), qui disposent d'un Forfait Navigo ou Imagin'R pour les zones 1 et 2 permettant de circuler entre Paris et Vincennes.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous repons aujourd'hui la question :

- Ne serait-il pas temps de créer cette navette attendue par de nombreux Vincennois(es) ?  
Comptez-vous au moins la mettre à l'étude ?
- Pouvez-vous agir à l'égard de la RATP et du STIF pour que Vincennes dont la surface est très limitée soit placée en zone 2 dans sa totalité (sauf bien sûr pour le métro qui restera en zone 1), ce qui réglerait au moins le problème des forfaits Navigo et Imagin'R ?

Réponse de M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la ville à la question orale de M. MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes »

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous nous interpellez sur la question de la desserte du Domaine du Bois en général et du Dôme en particulier et je dois vous dire tout mon étonnement. En effet, vous qualifiez ce quartier de particulièrement excentré alors que notre territoire se concentre sur moins de 2 km<sup>2</sup>. Vous réclamez à ce titre la mise en place d'une navette spécifique ou tout du moins son étude, mais avant de vous rappeler notre position sur ce point je tiens à vous rappeler les moyens de desserte du quartier et du centre aquatique en particulier.

Dès 2005, la Ville a saisi la RATP d'une demande de création d'une liaison permettant de desservir le nouveau quartier du Domaine du Bois. Elle a formulé une demande expresse pour déporter l'itinéraire de la ligne 210 qui a d'ailleurs fait l'objet d'une convention en 2009. La ville de Vincennes contribue financièrement au surcoût d'exploitation liée à cette modification d'itinéraire et à la desserte des nouveaux arrêts. Le bus 118 dessert également la zone.

A votre demande de créer une navette spécifique, je vous opposerai les chiffres de fréquentation de la navette VILCENA. Ce transport de proximité accessible à toute personne vincennoise, avec une priorité aux personnes handicapées, retraitées, et femmes enceintes et/ ou avec des enfants en bas âge, et desservant exclusivement la place Diderot et son marché a transporté au cours de ces 8 derniers mois, 73 personnes au total. Certains mois il n'y a eu aucun voyageur et en juin, mois le plus fréquenté, seules 21 personnes ont emprunté la navette. Le coût par transport s'élève à 151 euros. Vous l'aurez compris nous n'envisageons pas la création d'une telle navette, dispositif très coûteux pour la collectivité.

Je tiens à souligner que le quartier tout comme le centre nautique sont également accessibles par vélo. Une double station Vélib' est implantée au niveau du centre de secours, un itinéraire et une piste cyclable facilitent et sécurisent le trajet et, pour tous ceux disposant de leur propre vélo, 13 arceaux vélos, auxquels s'ajouteront très prochainement 6 arceaux supplémentaires, permettront l'attache de près 40 vélos au niveau du Dôme.

Il est également possible de stationner les véhicules, auto ou moto, de ceux qui auront opté pour ce moyen de transport soit au sein du parking intégré de l'établissement (réservés aux abonnés), soit en extérieur au niveau de l'espace dédié aux autocars, des arceaux moto eux aussi bientôt augmentés, ou dans les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

S'agissant de la convention pour l'utilisation de la piscine signée entre le lycée Hector Berlioz et la Ville de Saint-Mandé que vous évoquez dans votre question, je me permets de vous apporter les précisions suivantes ;

- Le lycée Hector Berlioz étant un établissement intercommunal accueillant les lycéens de Saint-Mandé, il me semble tout à fait naturel que la Ville de Saint-Mandé le soutienne.

- La pratique de la natation est seulement obligatoire pour le collège tandis que vous évoquez uniquement le lycée dans votre question. Les responsables de l'établissement Hector Berlioz ont profité du fait d'avoir des lignes d'eau supplémentaires disponibles à Saint-Mandé pour en faire bénéficier les classes de terminales, bien que ça ne soit pas prévu au programme de l'éducation nationale.
- Malgré les créneaux réservés pour les collégiens de Berlioz au centre aquatique par la Ville de Vincennes, comme pour tous les autres collèges de la commune, le groupe scolaire Hector Berlioz s'est effectivement tourné vers la piscine de Saint Mandé n'ayant pas obtenu la subvention exceptionnelle accordée aux collèges par le Conseil Général pour le transport des élèves vers les installations sportives. En effet, cette subvention concerne toutes les installations sportives à l'exception des piscines.
- Cette aide a pourtant été accordée à d'autres établissements disposant et utilisant leur propre gymnase... Aussi, peut-on légitimement s'interroger sur les critères d'attribution des subventions du Conseil Général...
- Quant à la différence de prix il apparait difficile de comparer la piscine de Saint Mandé au centre aquatique de Vincennes, deux équipements bien différents et qui n'offrent pas les mêmes prestations.

Enfin vous m'interrogez sur le découpage des zones des transports en commun du territoire de Vincennes qui donne lieu à une différence de tarification selon que l'on prenne le métro, le RER ou certains bus.

Sachez que nous avons sollicité le STIF et la RATP à de nombreuses reprises sur ce point sur lequel nous n'avons jamais obtenu de réponse satisfaisante.

Néanmoins, le problème sera résolu de fait par la suppression des zones tarifaires actuelles et par la mise en place d'une tarification unique du pass Navigo, votées lors de la séance plénière du Conseil régional d'Ile-de-France en décembre 2011, et normalement applicable début 2013. A ce sujet, je vous invite à vous rapprocher de M. Pierre SERNE qui en sa qualité de Vice-président en charge des transports et des mobilités au Conseil régional d'Ile de France et de vice-président du STIF sera sûrement ravi de vous renseigner.

---